



Collectif Génération

TALENTS ARTISTES

facebook : Collectif Génération Talents Artistes

Instagram : Collectif Générations Talents Artistes

Link : https://linktr.ee/coll_generationtalentsartistes

Mail : collectif.generation.talents.artistes@hotmail.com

Site internet : <https://collgenerationtale.wixsite.com>

N° SIREN : 914 119 227

N° SIRET : 914 119 227 00017

N° RNA : W 691105949

Sommaire :

Présentation de l'association	Page 03
Organigramme	Page 03
Projets de l'association	Page 03 - 04
Partenaires de l'association	Page 05
Charte associative (Règlement intérieur)	page 06 – 07- 08
Boîtes à idées	Page 09

Présentation de l'association :

L'association «Collectif Génération Talents Artistes » est une association à but à non lucratif . Elle a été déclarée le 30 Mai 2022 à la préfecture du Rhône.

Membres du bureau :

Président – Trésorier : Gaël JANIN

Secrétaire : Philippe PERRIER

Rôle de l'association :

Notre rôle est de repérer des potentialités chez des jeunes chanteurs et chanteuses âgés de 16 à 28 ans, afin de les accompagner dans leur parcours artistique. Nous leur proposons des projets leur permettant d'évoluer à leur rythme afin de les mener vers la scène artistique, tout en prenant en compte leurs attentes.

L'association « Collectif Génération Talents Artistes » organisera un casting afin de pouvoir sélectionner de potentiels jeunes artistes,

A l'issue de l'audition, le jury sélectionnera dix jeunes talents. Les dix jeunes talents sélectionnés intégreront automatiquement l'association. Par la suite, le candidat qui intègre le Collectif ne doit pas tout attendre de l'association et structure qui l'accueille, il doit aussi faire preuve de compréhension, discernement, patience, et montrer sur ses réseaux de l'action.

Les futurs jeunes artistes suivront des cours deux fois par semaine (8/mois). Des cours de perfectionnement vocal et technique seront encadrés par de différents coaches professionnels (coach vocal, coach d'expression scénique, professeur de musique, en leur apprenant le piano ou guitare, au choix du jeune artiste).

En parallèle, nous organiserons une masterclass tous les mois avec un artiste professionnel, suivi d'un spectacle. Nos jeunes participeront un duo avec l'artiste concerné. Ainsi nos jeunes reprendront les chansons de l'artiste avec son accord et celui de son entourage (production).

Un véritable échange entre professionnels et jeunes talents en devenir, avec de vraies réflexions, pour leur travail, tout en tenant compte de leurs attentes.

Les masterclass ainsi que le spectacle du soir se dérouleront dans la même ville. L'association prendra en charge les frais de transports, l'hébergement ainsi que la restauration concernant l'artiste professionnel, et concernant nos jeunes artistes ainsi que leurs accompagnants.

Par la suite, avec l'accord des coaches référents de l'association, nous pourrons positionner nos jeunes artistes à des concours, ceci afin qu'ils puissent être repérés par des professionnels.

Nous aurons une collaboration avec un hôtel partenaire lors de nos déplacements.

Les fonds financiers de l'association, serviront en priorité à financer des cours de chant, et à acquérir des matériels professionnels (pieds, micros, piano, guitare, etc.), tout comme la location d'un local. Ces fonds permettront aussi le financement de frais divers pour l'organisation de différents projets artistiques (réalisation d'un album).

Quand un(e) ou plusieurs de nos jeunes auront pris de l'aisance artistique et scénique, nous pourrons alors concrétiser la réalisation d'un cover ou single (compositions ou des reprises).

Lorsque l'association « Collectif Génération Talents Artistes » sera « reconnue » localement, nous pourrons envisager des antennes régionales en France.

En parallèle, au cours de leurs cursus, les jeunes talents pourront s'ils le souhaitent intégrer une équipe de France mise en place par l'association. Au sein de cette équipe de France, les jeunes talents pourront représenter la France, leurs échanges et de concours européens. Cela permettra aux jeunes talents d'obtenir une notoriété européenne, ainsi qu'une participation à des spectacles franco-européens.

Une totale transparence sur les mouvements de fonds, et la comptabilité, sera bien évidemment de rigueur.

Notre budget est aujourd'hui très limité et il est pour nous difficile de concrétiser des projets à court ou moyen terme, d'autant plus avec la crise sanitaire que nous avons traversé depuis trois ans. Nous vous remercions pour votre soutien dans ce projet qui nous tient à cœur.

Vos dons nous aideront à développer notre association, à concrétiser certains projets et à soutenir l'ambition de nos jeunes artistes.

Nous vous remercions par avance pour l'aide que vous pourrez nous apporter. Merci beaucoup pour votre générosité !

Nos Partenaires :

Productions / Labels :

--	--	--	--

Radios :

--	--	--	--

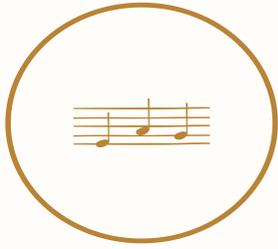
Sports :

--	--	--	--

Entreprises / Boutiques :

--	--	--	--

Voici nos partenaires que nous remercions chaleureusement.



Collectif Génération
TALENTS ARTISTES

Collectif Génération Talents Artistes

7 Rue Raymond Terracher
69100 – VILLEURBANNE

Tel : 07/87/59/20/77

N°RNA : W691105949

N° SIREN : 914 119 227

N° SIRET : 914 119 227 00017

Mail : collectif.generation.talents.artistes@hotmail.com

Charte Association - Artistes

Le candidate s'engage à respecter la charte associative ainsi qu'à ne pas adhérer à d'autres associations similaires et dans un autre label en cours d'année.

Si vous souhaitez quitter le « **Collectif Génération Talents Artistes** », pour des raisons personnelles ou mutations professionnelles ou si vous avez d'autres sollicitations, vous pourrez réaliser cette démarche uniquement en fin d'année, et nous prévenir dans les brefs délais afin que nous puissions prévenir le label concerné.

ARTICLE 1 - Objet

L'artiste confie au président du collectif ou aux membre du bureau, la gestion de ses activités professionnelles et la défense de ses intérêts professionnels. En conséquence, le collectif a pour mission de représenter l'artiste pour toute action, décision et négociation relative à la carrière professionnelle de l'artiste.

ARTICLE 2 - Durée, exclusivité et territoires

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable.

ARTICLE 3 - Obligations du collectif :

L'association s'engage à effectuer, pour le compte de l'artiste, les prestations suivantes :

- rechercher des engagements, notamment pour des spectacles, des phonogrammes ou des vidéogrammes, des émissions de radio et de télévision.

Quand l'artiste a une activité de compositeur, le président démarche les entreprises ou autres organismes susceptibles d'exploiter les compositions de l'artiste ;

- examiner toutes propositions d'ordre professionnel faites à l'artiste, l'assister et le représenter dans toutes négociations, veiller à ce que les contrats conclus par l'artiste ne portent pas atteinte à ses intérêts essentiels et prévoient à son bénéfice une rémunération raisonnable et conforme aux usages ;

veiller à la bonne exécution des contrats conclus par l'artiste :

- fournir à l'artiste toutes informations juridiques dont il aurait besoin ;

- encaisser les sommes dues à l'artiste au titre de ses activités professionnelles, et lui reverser ces sommes dans

les plus brefs délais après déduction de la commission.

· tenir une comptabilité précise de tous les paiements et mouvements de fonds relatifs à l'activité professionnelle de l'artiste et lui en rendre compte à tout moment à la demande de l'artiste.

Aucune décision ne sera prise par le collectif sans l'accord préalable de l'artiste.
En cas de désaccord entre l'artiste et l'association, la décision finale est prise par l'artiste.

4 - Obligations de l'ARTISTE

L'artiste s'engage à faciliter le travail de l'équipe du collectif et notamment :

- à le tenir informé de toutes propositions d'ordre professionnel qui lui sont faites ;
- à respecter les engagements pris en son nom par les membres du bureau et à ne pas encaisser directement des sommes versées au titre de ses activités professionnelles d'artiste, sauf impossibilité de procéder autrement, auquel cas l'artiste en informera immédiatement l'équipe associative.

5 – Divers

L'Artiste autorise le président, pendant la durée du présent contrat, à utiliser son nom et son image (après accord de l'artiste sur le choix des photographies) pour toutes actions de promotion.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement en cas de changement de domicile.

Le présent contrat est soumis au droit du pays où il a été signé.

L'association « Collectif Génération Talents Artistes » propose à ses adhérents de pratiquer des cours de chants.

Pour que cette pratique se déroule dans les meilleures conditions et obtienne des résultats satisfaisants pour tous, l'association demande à ses adhérents souhaitant participer à ces ensembles de respecter les différents points de la charte présentée ici. :

- En effet, le plaisir de chanter ensemble est collectif avant d'être individuel. La progression d'ensemble vers la meilleure qualité musicale possible est indispensable aux groupes d'artistes pour se fédérer. Amitié et élan enthousiaste vers un but commun ne vont pas l'un sans l'autre.

6 – séances Les cours collectifs de l'association :

Le jeune talent se présente au premier cours collectif. Le coach vocal le fera participer à de nombreux ateliers avec les autres jeunes talents.

Son travail, son comportement ainsi que son investissement seront évalués par le coach vocal et ainsi par les membres du bureau durant les premiers mois.

Au terme de cette période il saura s'il continue ce projet durant la saison entamée.

Etre artiste au sein de cette association est bien sûr une chance et un plaisir. c'est aussi :

un engagement donc à limiter au maximum les absences par respect pour les autres chanteurs ainsi que pour le coach vocal.

Si les absences deviennent préjudiciables et que le manque d'investissement personnel nuit à la cohésion du groupe et à la mise en place de morceaux de qualité, la place du jeune talent sera cédée sur décision du coach

encadrant. Chaque travail personnel pendant et hors répétitions donne vie au groupe :

7 - En répétition :

A l'arrivée à l'heure, l'installation se fera rapidement et sans perte de temps.

Le jeune talent aura toujours un crayon à portée de main afin qu'il puisse noter toutes les indications données par le coach.

C'est une question d'efficacité dans le travail, mais aussi de politesse vis-à-vis du coach

Le jeune talent informera le coach ou membre du bureau de son absence de manière anticipée à une répétition. Si, à un moment donné du travail, il ne produit pas ou qu'il n'est pas sollicité, il reste concerné par la répétition :

Il respecte la concentration de ceux qui sont en train de travailler. Il écoute leur travail car cela peut l'être profitable. Il reste attentif pour réagir rapidement à toute sollicitation du professeur. Dans tous les cas, il communique avec ses voisins avec toute la discrétion voulue

8 - A la maison, entre les répétitions :

Il travaille ses textes de chansons

Il n'oublie pas que les répétitions sont avant tout destinées au travail d'ensemble. Si, exceptionnellement, il ne peut pas travailler ses textes de chansons, il prends au moins quelques minutes pour y jeter un coup d'œil, sur internet, afin se remémorer les indications qui ont été données lors des répétitions précédentes et les difficultés rencontrées. Il ajoute des annotations au besoin.

Il écoute un enregistrement des morceaux travaillés, car c'est une forme de travail musical à part entière, agréable et peu contraignante. Au-delà des morceaux travaillés, écouter de la musique est la meilleure façon de former son sens musical.

9 - Etat d'esprit – Lien entre artistes

Il respecte les talents et limites de chacun. Le bon amateur est celui qui fait de son mieux pour la musique et qui s'y investit.

Il accueille et entoure les nouveaux artistes de sorte qu'ils se sentent tout de suite à leur aise. La vie de l'orchestre ne s'arrête pas aux répétitions et aux concerts :

Il se sent concerné par la vie de l'association : assemblées générales, participation éventuelle au conseil d'administration, Il donne un coup de main aux bénévoles et professionnels, notamment lors des spectacles pour la mise en place de l'ensemble et le rangement (pupitres, chaises, éclairage, etc.)

Fait à Villeurbanne, le// 2022

en 2 exemplaires originaux.

L'artiste

Les parents

Membre de l'association

Notes (boite à idées à améliorer la vie associative)